

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU BP 2026 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALON DE PROVENCE

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. A cet égard, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Par délibération du 29 juin 2023, le conseil d'administration a acté la mise en place du Compte financier unique avec adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal du CCAS, à la place de la nomenclature M14.

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 6 929 719,38 € en 2026. Les tableaux ci-dessous retracent les évolutions entre le BP de l'année 2025 et le budget de l'année 2026 sur les principaux postes de dépenses et recettes. Les opérations comptables spécifiques (amortissement, dépenses imprévues...) ont été omises par souci de simplification.

En raison du changement de calendrier budgétaire, les résultats 2025 seront repris dans le cadre du budget supplémentaire 2026.

Le CCAS intègre les évolutions de ses recettes pour couvrir ses dépenses de fonctionnement courant et ensuite fixer le niveau d'investissement en garantissant les grands équilibres financiers de la collectivité.

Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2025	BUDGET 2026	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C013	ATTENUATIONS DE CHARGES	Essentiellement, remboursement des frais de personnel notamment comptabilisation des aides de l'état lors de l'emploi de CAE ou emploi d'avenir, mise à disposition d'agents..	1 300,00 €	70 300,00 €	69 000,00 €	5307,69%
C70	PRODUITS SERVICES.....	produit des usagers (crèche, seniors...)	636 400,00 €	660 870,00 €	24 470,00 €	3,85%
C74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Essentiellement les subventions de fonctionnement de la Ville, de la CAFet du Département	5 635 924,90 €	6 086 688,48 €	450 763,58 €	8,00%
C75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	Ajustement des centimes pour le prélèvement à la source	10,00 €	10,00 €	- €	0,00%
C77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits par nature difficilement prévisible comme un remboursement d'assurance	- €	- €	- €	ns
	RECETTES REELLES		6 273 634,90 €	6 817 868,48 €	544 233,58 €	8,67%

Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2025	BUDGET 2026	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité	667 768,00 €	756 093,00 €	88 325,00 €	13,23%
C012	CHARGES DE PERSONNEL	dépenses de personnel	5 788 196,00 €	5 582 033,00 €	- 206 163,00 €	-3,56%
C65	AUTRES CHARGES DE GESTION	Aide sociale et subventions associations	295 500,00 €	386 410,00 €	90 910,00 €	30,76%
C66	CHARGE FINANCIERE	charges liées à la dette (ligne de trésorerie)	- €	200,00 €	200,00 €	ns
C67	CHARGE EXCEPTIONNELLE	Charges par nature difficilement prévisibles	4 550,00 €	4 550,00 €	- €	0,00%
C68	DOTATION AUX PROVISIONS	Provision pour charges à venir		- €	- €	ns
	DEPENSES REELLES		6 756 014,00 €	6 729 286,00 €	- 26 728,00 €	-0,40%

Les recettes de fonctionnement doivent rester supérieures aux dépenses courantes de fonctionnement pour garantir la solvabilité du CCAS et pour permettre l'entretien et l'accroissement du patrimoine de la collectivité.

Une fois déterminé le niveau des dépenses et des recettes de fonctionnement, le CCAS détermine son niveau d'investissement.

Les recettes d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2025	BUDGET 2026	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
C10	FONDS ET RESERVES	Subvention spécifique versée par l'Etat (FCTVA...)	41 056,89 €	15 098,02 €	- 25 958,87 €	-63,23%
C1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	Transfert en investissement d'une partie des excédents de fonctionnement pour financer les investissements			- €	ns
C13	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	Subvention CAF pour travaux dans les crèches	- €		- €	0,00%
C16	DEPOT ET CAUTIONNEMENT	Remboursement caution logement temporaire	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	ns
C024	PRODUITS DE CESSION	Produit des ventes du patrimoine	- €		- €	ns
		TOTAL	43 056,89 €	17 098,02 €	- 25 958,87 €	-60,29%

Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	BUDGET 2025	BUDGET 2026	EVOLUTION EN €	EVOLUTION EN %
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Dépenses permettant d'accroître le patrimoine de la collectivité	708 374,89 €	103 680,50 €	- 604 694,39 €	-85,36%
					- €	
C16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	Remboursement avance de trésorerie et des cautions (logements temporaires..)	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	ns
		TOTAL	710 374,89 €	105 680,50 €	- 604 694,39 €	-85,12%

Le CCAS prévoit de réaliser 103 680,50 € de dépenses d'investissement.

Le budget se présente de manière synthétique de la manière suivante :

ANNEE 2026	DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
OPERATIONS REELLES	6 729 286,00 €	6 817 868,48 €
OPERATIONS COMPTABLES	89 996,68 €	1 414,20 €
AUTOFINANCEMENT	- €	- €
TOTAL	6 819 282,68 €	6 819 282,68 €

	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
OPERATIONS REELLES	105 680,50 €	17 098,02 €
OPERATIONS COMPTABLES	4 756,20 €	93 338,68 €
DEPENSES IMPREVUES		
TOTAL	110 436,70 €	110 436,70 €
TOTAL GENERAL	6 929 719,38 €	6 929 719,38 €